



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 28 février 2023

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Acquisition d'une emprise de (4m²) en vue de l'élargissement du domaine public dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisme, rue d'Anixhe à 4458 FEXHE-SLINS – Approbation du projet d'acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'emprise liée au permis d'urbanisme.
3. - Marché de Travaux - Rue de Houtain - Rénovation de trottoirs - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un Marché "Rue de Houtain - Rénovation de trottoirs" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 48.732,75 €.
4. - Marché de Travaux - Rue de Houtain - Joints dalles - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un Marché de travaux pour "Rue de Houtain - Joints dalles" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 37.162,13 €.
5. - Marché de Travaux - Rénovation partielle de la rue Joseph Martin - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché de Travaux "Rénovation partielle de la rue Joseph Martin" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 59.404,95 €.
6. - Marché de travaux - Réalisation d'une aire de dispersion et placement d'une stèle au cimetière de Voroux-lez-Liers - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un Marché de Travaux pour "Réalisation d'une aire de dispersion et placement d'une stèle au cimetière de Voroux" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 21.538 €.
7. - Statut pécuniaire du personnel communal – Section 4 - Des allocations et indemnités – Article 22bis – Modification ;
Mise à disposition d'un véhicule communal pour les trajets « domicile / travail » et « travail / domicile » du Brigadier.
8. - Statut pécuniaire du personnel – Grade de Chef de bureau technique - Mise à disposition d'un téléphone portable « dual sim », d'un abonnement et d'une connexion internet mobile – Article 22 sexies – Modification ;
Mise à disposition d'un téléphone portable pour les grades de Chef de bureau technique et Agent technique en chef.
9. - Statut pécuniaire du personnel – Grade de Chef de bureau technique – Dépannages urgents 24 heures sur 24 – Allocation supplémentaire – Article 22 septies – Modification ;
Attribution d'un supplément de traitement annuel pour les grades de Chef de bureau technique, Agent technique en chef et agent technique pour les missions de dépannage urgent 24h/24h.
10. - Grades Légaux - Statut administratif du Directeur général de la Commune et du Directeur financier commun à la Commune et au CPAS ;

Après avoir été approuvé par le comité particulier de négociation syndicale, le conseil est amené à se prononcer sur le statut administratif des grades légaux de la commune.

11. -Grades Légaux - Statut pécuniaire du Directeur général de la Commune et du Directeur financier commun à la Commune et au CPAS ;

Après avoir été approuvé par le comité particulier de négociation syndicale, le conseil est amené à se prononcer sur le statut pécuniaire des grades légaux de la commune.

12. -Affaire en justice - Commune de Juprelle c/ TRA.GE.CO sa - Joseph ELSSEN und Sohne sa - AIDE scrl - Suites à apporter à la procédure - Décision ;

Dans le cadre de l'affaire en justice mieux détaillée en objet, il est proposé au conseil de ne pas interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Liège.

Huis clos